

7. — Qu'une liste de souscriptions soit immédiatement ouverte, aux fins de faire chanter une messe solennelle d'actions de grâces, pour remercier Dieu d'avoir inspiré à M. Vattemare l'idée d'une aussi vaste conception et pour demander le secours du ciel pour le succès de cette entreprise, et qu'une députation soit envoyée au séminaire de cette ville, auprès de Messire de Charbonnel, pour le prier de faire, lors de cette messe, telle allocution qu'il jugera convenable à la circonstance.

Le rapporteur du *Canadien* interrompt ici la simple reproduction des résolutions proposées pour raconter le peu banal incident qui suit. C'est toujours son compte rendu que je cite textuellement.

Lorsque cette résolution fut d'abord proposée, le président, avant de la soumettre à l'assemblée, observa qu'il était autorisé à dire que, quelque disposition naturelle qu'éprouvât M. Vattemare de faire du bien à ses semblables, il ne pensait pas que, sans le secours du ciel, il fût possible de persévérer et de travailler sans relâche pour l'accomplissement d'un plan dont les autres auront tout, et l'auteur de ce système, rien. Cette idée, comme tout ce qu'il y a de bon et de louable, n'avait été inspirée par la providence à M. Vattemare. Nous devons donc nous mettre sous la protection du ciel et nous étions sûrs de réussir par ce moyen. Les effets de ce système seront l'instruction, des sentiments plus bienveillants entre les hommes et le bonheur de la société. L'Institut sera le foyer d'où jaillira la lumière qui, semblable à celle du soleil, éclairera le pays sans perdre une particule de force. Nous devons d'ailleurs associer le clergé à cette grande oeuvre. Il devait ici, comme dans tout bon système d'éducation, avoir sa juste part, et comme il se compose des ministres du Très Haut, il offrira pour nous ses prières au ciel pour l'accomplissement d'un projet qui apporte la paix à tous les hommes de bonne volonté. M. le président s'adressant à l'assemblée lui demanda à deux différentes reprises si elle approuvait sincèrement cette résolution. Et deux fois les applaudissements de l'assemblée vinrent témoigner de son empressement.

Et le flot des résolutions continue de jaillir, toutes dignes ouvertes :

8. — Que cette messe solennelle sera chantée dans l'église paroissiale de cette ville, jeudi prochain, le 28 du courant, à huit heures et demie du matin, si c'est possible.